

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1375)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par

Mme Dezarnaud, M. Liger, Mme Corneloup, M. Ray, M. Bazin et Mme Dalloz

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« – à la fin de la seconde phrase les mots : « dans le second degré » sont remplacés par les mots : « en cycle 2, et renouvelée en cycle 3, 4, ainsi qu'au lycée, dans le cadre des programmes d'enseignement existants, notamment en éducation civique et sciences. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La sensibilisation aux gestes de premiers secours tout au long de la scolarité (article 1) est cruciale, mais elle doit s'intégrer dans les programmes existants pour éviter des coûts supplémentaires. Cet amendement propose de préciser que ces sessions s'inscrivent dans les heures d'enseignement actuelles (ex. : éducation civique, sciences), sans créer de nouveaux dispositifs.